



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 61772

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les sites de compostage. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de sites de compostage sur le territoire national à ce jour.

Texte de la réponse

Le traitement par compostage est la voie privilégiée de valorisation des déchets organiques. Il permet de les transformer en un amendement organique destiné à être utilisé sur les terres agricoles. Le Gouvernement souhaite en encourager le développement. Les objectifs retenus par le Grenelle de l'environnement en matière de valorisation de la part des déchets organiques doivent ainsi se traduire, à échéance rapide, par un doublement des quantités de composts produites. Le nombre d'installations de compostage en fonctionnement est en nette croissance depuis ces dernières années, notamment sous l'effet du développement du compostage des boues d'épuration. 518 installations ayant une activité de compostage de déchets provenant des collectivités ont ainsi été dénombrées en 2008 ; elles ont traité 5,3 millions de tonnes de déchets, constitués principalement de déchets verts, pour environ 3,6 millions de tonnes, et de boues d'épuration pour un peu plus de 1 million de tonnes. Ces chiffres ne prennent toutefois pas en compte les cas où le compostage de boues est directement effectué dans la station d'épuration qui les a produites. À ces installations traitant des déchets de collectivités, il convient d'ajouter les plates-formes de compostage adossées à des exploitations agricoles d'élevage. Le nombre total d'installations de compostage relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, traitant des déchets ou des effluents d'élevage, est ainsi évalué à environ 810, dont 273 fonctionnent sous le régime de l'autorisation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61772

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10080

Réponse publiée le : 20 juillet 2010, page 8121